

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du comité syndical

Séance du 09 avril 2018

Objet de délibération :

Décision d'affectation des résultats de
l'exercice 2017

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, Présidente, sont présents 42 délégués sur 82, convoqués le 30 mars 2018

Sont excusés :

CC Plaine de l'Ain : Mesdames RIGHETTI – M. BOTTEX Messieurs L. MANOS – R. DULOT – S. ALBERT – Y. ARCHIREL - JM SALVADORI – F. BOEGLIN – JM CASTELLANI - JP HERMAN – G. BALUFIN – M. LONGATTE

CC de la Côte à Montluel : Monsieur F. SIGOIRE

CC Miribel et du Plateau : Madame C. TERRIER – Messieurs J. BERTHOU – P. PROTIERE – N. ZIMERLI

CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Mesdames S. GOY-CHAVENT – F. MOLLIE – K. GOBET

Est élu secrétaire de séance :

M. GUILLOT-VIGNOT Philippe (C.C. de la Côte à Montluel)

Mme la Présidente soumet au comité syndical le rapport suivant :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, ce jour,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un résultat d'exercice à la section de fonctionnement déficitaire de - 20 260,10 €
- Un résultat d'exercice à la section d'investissement excédentaire de 23 838,94 €

A ces résultats d'exercice 2017 sont reportés les résultats de clôture 2016 qui sont, pour mémoire :

- A la section de fonctionnement, un excédent de 88 944,14 €
- A la section d'investissement, un excédent de 51 998,22 €

Les résultats de clôture 2017 s'élèvent donc à :

- pour la section de fonctionnement, 68 684,04 €
- pour la section d'investissement, 75 837,16 €

Entendu l'exposé suivant, il est demandé au comité syndical de bien vouloir affecter les résultats de la manière suivante :

- **68 684,04 € en excédent de fonctionnement (R002) reporté pour la totalité,**
- **75 837,16 € en excédent d'investissement (R001) reporté pour la totalité.**

Le comité syndical,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 68 684,04 € et un excédent d'investissement de 75 837,16 €,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'affecter les résultats de la manière suivante :

- **68 684,04 € en excédent de fonctionnement (R002) reporté pour la totalité,**
- **75 837,16 € en excédent d'investissement (R001) reporté pour la totalité.**

La Présidente du syndicat mixte,

Jacqueline SELIGNAN

